Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du mercredi 18 septembre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 18 juillet 2024
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Vente d'une parcelle à un administré
- Contrat de bail du logement situé au rez-de-chaussée du Presbytère

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, FOSTON Denise, ESTIVAL René, HARDOUIN Jordan, DELHON Jérémie, ZIMRA Benjamin

Absents excusés : Madame GENETET Anne, procuration à Madame Walle Annie et Monsieur ROUET Jacques, procuration à Monsieur ESTIVAL René

Secrétaire de séance : Madame FOSTON Denise

Approbation du PV du conseil municipal du 18 juillet 2024

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Délibération 2024-017

Suite à la démission de Monsieur Damien Fraysse de son poste au sein du conseil municipal, il y a lieu de revoir la constitution du conseil. Pour cela Madame le Maire a contacté la Préfecture afin de savoir s'il y avait lieu de lancer des élections municipales suite à ce troisième poste qui vient de se libérer, ce qui n'est pas le cas, il faut 4 postes vacants pour lancer des élections municipales. Néanmoins il y a lieu de procéder soit au changement du nombre d'adjoints, soit d'élire un nouvel adjoint qui serait troisième adjoint de fait ou premier adjoint s'il le souhaite.

Madame le Maire propose de retenir la solution émise par la Préfecture qui est de changer le nombre d'adjoints de 3, voté en 2020 lors de la mise en place du conseil municipal, à 2 adjoints et de fait les deuxième et troisième adjoints deviendraient premier et deuxième adjoint.

Madame Foston demande pourquoi Monsieur Fraysse a démissionné de son poste et à cette question Madame le Maire souligne qu'elle ne peut répondre à la place de Monsieur Fraysse et que lui seul peut répondre à cette question, Madame Foston profite de ce moment pour remercier Monsieur Fraysse pour tout ce qu'il a réalisé et pour dire que c'est une perte importante pour le conseil de par la connaissance qu'il avait du village.

Madame le Maire propose à la délibération que le nombre d'adjoints passent à deux au lieu de trois et de par le fait Messieurs Rouet Jacques et Estival René deviennent réciproquement premier et deuxième adjoint.

Après délibération le conseil municipal vote **à l'unanimité** le passage à deux adjoints et la nomination de Messieurs Rouet et Estival aux postes de premier et deuxième adjoint.

➢ Vente d'une parcelle communale à un administré de la commune
Délibération 2024-018

Madame le Maire rappelle qu'en fin d'année dernière la commune a lancé une procédure d'acquisition de biens sans maître pour deux parcelles, l'une étant constructible d'un peu plus de 600m2, les deux se trouvant au Barat de Bouziès. Madame le maire informe le conseil avoir reçu une proposition d'achat pour cette parcelle, proposition d'un montant de 6 000€ de la part de Mesdames Daubron habitant aussi au Barat de Bouziès

Madame le Maire propose d'accepter cette offre et la soumet au vote.

Après délibération le conseil municipal accepte **à l'unanimité** la proposition d'achat.

➢ Contrat de bail du logement situé au rez-de-chaussée du Presbytère
Délibération 2024-019

Suite au départ de la locataire précédente, le logement est libre d'occupation, Madame le Maire informe avoir reçu six candidatures et après les visites et les renseignements donnés le concernant, il ne reste que la candidature de Madame Géraldine Perret accompagnée de sa fille. Madame le Maire propose qu'il ne soit à la location qu'à partir du 1er octobre, le temps de le remettre en état de propreté et de fonctionnement notamment les WC.
Madame Foston demande le montant du loyer, il sera celui qui avait été décidé en conseil au moment de la révision des loyers soit : 422,53€ plus les charges.
Madame le Maire propose de retenir la candidature de Madame Perret pour ce logement et de le mettre à la location à partir du 1er octobre 2024
Après délibération le conseil municipal accepte **à l'unanimité** la candidature de Madame Perret.

➢ Informations diverses

- Concernant l'appartement du rez-de-chaussée, Madame Le Maire précise qu'il n'y a pas de gros travaux à réaliser à l'intérieur de l'appartement si ce n'est un nettoyage complet du logement et surtout de la salle d'eau mais qu'il subsiste un problème d'humidité. Monsieur Hardouin est venu sur place et a constaté que cette humidité provient de la terrasse de l'appartement du dessus qui de par sa conception penche vers le mur et du coup toute l'eau de pluie s'écoule à un seul endroit le long du mur ce qui cause en partie l'humidité dans l'appartement. Deux options pourraient être envisagées, remplacer la terrasse métallique pleine par une terrasse en caillebotis ou démonter entièrement cette terrasse : La métallerie Veyrac a été contacté pour réaliser deux devis, les montants sont approximativement les mêmes pour ces deux options. Option caillebotis 2 568 € TTC, option enlèvement complet de la terrasse : 2 184€ TTC, cette dernière option empêchant la locataire d'accéder directement à son jardin, néanmoins il reste la possibilité d'y accéder par l'extérieur en faisant le tour du bâtiment. Monsieur Estival ainsi que Monsieur Hardouin font remarquer qu'il est dommage de retirer la terrasse quand bien même c'est l'option la moins chère. Monsieur Zimra demande ce qu'il en est de l'intérieur de l'appartement et du montant des travaux pour remettre en état. Monsieur Estival répond qu'il n'y a que du salpêtre à nettoyer des murs, ces travaux sur la terrasse ne seraient que pour éviter que le problème d'humidité s'accentue. Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faut vraiment régler ce problème pour

pouvoir continuer à louer cet appartement, avant que cela ne devienne un problème d'insalubrité. Madame Foston demande si il n'y a pas eu un troisième devis de réaliser par une autre entreprise travaillant le métal, Monsieur Zimra propose Métal Fer Création, Monsieur Hardouin connaissant la personne se propose de la contacter : suite à donner pour ce point
Outre ce problème d'humidité, il y a un problème d'évacuation de la douche et surtout d'arrivée d'eau dans les WC, ces petits travaux devront être réalisés avant l'arrivée de la locataire, les travaux de la terrasse pourront être eux réaliser plus tard.

- Concernant le bar : Madame le Maire informe le conseil que Madame Alves lui a annoncé par courrier qu'elle souhaitait continuer avec un nouveau bail de 18 mois (l'actuel se terminant à fin octobre) et sous certaines conditions. Notamment concernant le loyer qu'elle souhaite voir revenir à 400€, ses charges d'eau et d'électricité étant déjà trop importantes. Madame Alves souhaite aussi que nous installions des moustiquaires et couvrons la terrasse. Madame le Maire précise que ces investissements ne seraient que pour 18mois puisqu'après Madame Alves ne pourra plus reprendre de bail. Monsieur Hardouin propose que le conseil la rencontre pour connaître et comprendre exactement ses souhaits. Rendez-vous sera pris avec Madame Alves en fonction de ses disponibilités : à suivre.
Madame Foston propose que déjà des moustiquaires puissent être réalisés par le conseil lui-même, ou chercher des solutions pour les portes ou commencer à réaliser des devis.

- Madame le Maire demande à Monsieur Zimra d'exposer le projet de « ludothèque » : C'est un projet de temps de partage pour parler de lecture et l'association demande si il est possible de les accueillir les 17 ou 24 novembre, Madame le Maire propose la salle des fêtes pour répondre à cette demande, et de voir avec Monsieur Estival pour réserver la salle.

- Madame le Maire fait le point sur l'avancée des déclarations de la bibliothèque et de l'église en tant que ERP : Pour la bibliothèque il reste des plans à réaliser à joindre au document CERFA, c'est Monsieur Delhon qui est a pris la charge de les réaliser. Ce dossier sera ensuite envoyé au SDIS et à la Préfecture qui valideront la demande de classement. Pour l'église, après avoir pris contact avec la personne en charge de ces dossiers et suite à sa visite sur site, Madame le Maire propose de voir si l'église ne pourrait pas être classée (de par la rareté et la conservation de ses peintures murales) afin de bénéficier de subventions supplémentaires pour réaliser les travaux nécessaires à son classement en ERP et a demandé à Madame Foston de réaliser des photos pour joindre au dossier. Madame Foston propose de réaliser comme à lalbenque une démarche associative et communale pour récolter des fonds afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à sa déclaration en ERP.

- N'ayant plus d'informations diverses à présenter, Madame le Maire fait un point sur les comptes arrêtés à la date du 17 septembre.

Clôture de la séance à 21h30

Madame Le Maire

Annie Walle

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'ESCAMPS Lot

Denise Foston

